



## Litige plomberie et preavis

Par **BARUCHE**, le **10/01/2011** à **15:28**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de vous demander conseil ou afin de savoir si vous pourriez m'orienter vers une personne compétente pour la résolution de mes problèmes de location.

Je suis locataire dans le privé d'un appartement, mon propriétaire gère l'immeuble entier soit 3 appartements en tout.

Il gérait son bien lors de mon arrivée via un cabinet de gestion mais aujourd'hui c'est lui seul qui s'en occupe.

Il est absent 4 mois par an (qu'il passe en Thaïlande) et en son absence en cas de problème il m'avait laissé le numéro de téléphone de sa fille qui m'a dit qu'elle ne savait même pas où le joindre et qu'elle était incapable de s'occuper de mes problèmes.

Hier dimanche mes toilettes se remplissaient dès que l'un des autres locataires tirait la chasse d'eau je devais vidanger moi même afin d'éviter le débordement. J'ai prévenu mon propriétaire par mail qui m'a dit de chercher dans l'annuaire et pour faire court que tout serait à ma charge.

J'ai appelé un plombier qui m'a expliqué que le problème venait de la colonne générale de l'immeuble et que le bouchon pouvait venir de n'importe lequel des locataires, mais étant situé à l'étage le plus bas c'est moi qui récupérait toute l'eau des toilettes.

J'ai fait un compte-rendu à mon propriétaire qui ne répond plus et j'ai payé une facture de 1389,18€ TTC.

Je doute fort de son honnêteté et je souhaitais savoir si j'étais en droit de lui réclamer cette somme et si oui comment la récupérer s'il est récalcitrant.

D'autre part, je souhaite quitter mon logement, mais étant donné qu'il est à l'étranger je ne puis donner mon préavis, que dois-je faire?

Je vous remercie d'avance ce votre aide.

Cordialement

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **16:20**

Vous avez une adresse du bailleur sur le bail ? Si oui, il vous a averti qu'il mettait désormais son logement en gérance dans une agence immobilière ou donné une nouvelle adresse, par un écrit que vous pouvez produire ?

Pour le plombier c'est litigieux. Déjà la facture est énorme pour un simple débouchage.

Par **BARUCHE**, le **10/01/2011** à **16:39**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse rapide.

Il n'y a plus de bailleur à ma connaissance, c'est lui qui a stoppé sa collaboration avec l'agence, il me l'avait dit oralement à l'époque.

Concernant la facture du plombier, le bouchon étant profond, il a dû faire appel à un camion, d'où le prix élevé, qu'en pensez-vous?

Pourriez-vous également me répondre sur la question du préavis?

Il est absent jusque début mars, comment faire pour que mon préavis soit pris en compte avant cette date?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **18:38**

Il y a forcément un bailleur et c'est ça qu'il faut déterminer pour savoir à qui et où envoyer votre préavis !

Par **BARUCHE**, le **11/01/2011** à **10:37**

Bonjour

Je n'ai pas cette information, je viens de la demander à mon propriétaire mais s'il ne me répond pas, comment faire pour l'obtenir?

Merci beaucoup de votre aide

Par **BARUCHE**, le 11/01/2011 à 12:23

Bonjour

Le bailleur est mon propriétaire directement, celui -ci est absent pour encore 2 mois.

Cordialement

Par **Visiteur**, le 11/01/2011 à 15:25

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 <http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75